

**Patrick VIEU**

**directeur des Transports ferroviaires et collectifs**

**Allocution à l'occasion du Colloque organisé par**

**l'Institut pour la Ville en Mouvement**

**« Pourquoi les entreprises doivent-elles prendre en compte  
la mobilité quotidienne des salariés ? »**

**Paris, 21 novembre 2007.**

Mesdames, messieurs

Je vous prie d'abord de bien vouloir excuser l'absence de Dominique Bussereau qui compte tenu de l'actualité sociale, était dans l'impossibilité d'être présent avec vous ce soir. Soyez assurés qu'il le regrette. En qualité de directeur des Transports ferroviaires et collectifs au sein du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, Monsieur le ministre m'a demandé de parler en son nom, et j'ai ainsi l'honneur et le plaisir de conclure vos travaux. Ce colloque est particulièrement exemplaire des directions que nous devons suivre pour penser le développement de notre pays : réunir des talents et des compétences, pour analyser les nouveaux besoins en transports et imaginer des solutions innovantes pour y répondre.

Je voudrais féliciter les organisateurs de cette journée l'Institut pour la ville en mouvement et remercier tous les intervenants qui contribuent à la réflexion que nous menons collectivement avec les entreprises, les collectivités, les chercheurs, et les représentants du monde associatif.

Le thème qui vous a réunis tout au long de cette journée: « Pourquoi les entreprises doivent-elles s'intéresser à la mobilité des salariés? " s'inscrit pleinement dans la direction que le Gouvernement souhaite imprimer au développement de notre pays : une croissance dynamique, soucieuse du bien-être des salariés et respectueuse de l'environnement.

Dans cette perspective, les transports jouent un rôle central. Parce qu'ils permettent la mobilité des biens, des personnes et de l'information, les transports sont les principaux vecteurs du développement de notre société. Mais ils comportent aussi un certain nombre d'impacts négatifs sur l'environnement.

Les transports routiers sont responsables de 45% des émissions d'oxydes d'azote. Et la voiture produit plus de la moitié des particules et du dioxyde d'azote émis par le transport routier. Or, les déplacements entre le domicile et le lieu de travail représentent près du quart de la circulation quotidienne.

La question qui se pose à nous est la suivante : comment inciter les salariés à utiliser davantage les transports collectifs et moins la voiture particulière ?

D'ores et déjà, l'usage de la voiture recule en France. Au-delà de l'effet de la hausse des carburants, j'y vois une véritable évolution des mentalités. Les Français commencent à opter pour d'autres manières de se déplacer: les modes « doux », comme le vélo ou la marche, mais surtout les transports collectifs. Les entreprises, soutenues par l'Etat, doivent s'appuyer sur cette dynamique pour encourager leurs salariés à se déplacer autrement pour se rendre à leur travail.

Cela implique de prendre en compte les différents facteurs qui influencent les choix de transport pour ces déplacements, à commencer par l'éloignement entre le domicile et le lieu de travail.

Au cours des deux dernières décennies, ceux qui, chaque matin ou presque, quittent la commune où ils vivent pour se rendre à leur travail sont devenus de plus en plus nombreux ; ils représentent aujourd'hui trois salariés sur quatre. Dans le même temps, la part des emplois situés en milieu rural a décliné plus rapidement que celle de la population active qui y réside. Aujourd'hui les salariés résidant dans les zones périurbaines ou à la campagne travaillent en moyenne à 29 km de chez eux. Car, parallèlement, les entreprises sont de plus en plus souvent situées en périphérie des villes. Les salariés qui doivent se rendre de banlieue à banlieue n'ont souvent d'autres choix que la voiture. En effet, les zones d'habitat sont aujourd'hui très étalées et les transports en commun deviennent de ce fait plus difficiles d'accès. De plus, les liaisons entre périphéries urbaines sont peu pratiques, puisqu'elles impliquent souvent de passer par le centre-ville. Cela crée évidemment

des points de congestion aux heures de pointe. Bref, il y a là un véritable enjeu pour les politiques de transport proposées par l'Etat comme par les entreprises.

Conscient de l'importance de la mobilité pour la vie quotidienne des Français, pour leur confort de vie comme pour le développement de notre économie dans le respect de l'environnement, le Gouvernement a décidé de rétablir sa participation au financement des transports publics. Comme le président de la République l'a annoncé à l'issue du Grenelle de l'Environnement, 2000km de lignes ferroviaires à grande vitesse et 1500 km de lignes de bus ou tramways en site protégé seront développées dans les grandes villes de province d'ici 2020. Il s'agit d'un effort considérable, qui devrait donner un formidable élan au programme d'adaptation des transports aux nouvelles demandes.

Nos ambitions ne s'arrêtent pas là. En Ile-de-France, où 70 % des déplacements se font de banlieue à banlieue, nous souhaitons, en concertation avec l'autorité organisatrice, faire avancer le projet de rocade par un métro automatique autour de Paris. Le prolongement d'Eole vers la Défense et la Normandie, ainsi que l'amélioration de la ligne 13 du métro font également partie des priorités que nous avons mises en avant à l'issue du Grenelle de l'Environnement.

Plus largement, les autorités organisatrices, en concertation avec l'Etat, doivent envisager de nouveaux maillages pour répondre aux besoins de liaisons périurbaines et interurbaines.

En ce domaine, une action collective sera plus efficace. Le Gouvernement souhaite que les entreprises s'associent à la réflexion et à l'action que nous menons pour développer les nouvelles formes de mobilité des salariés.

Pour les entreprises, cette action peut prendre plusieurs formes.

Le secteur privé doit contribuer à la réalisation de nouveaux projets d'infrastructures notamment fluviales ou ferroviaires, selon le vœu du président de la République, de voir se développer les partenariats public et privé.

S'agissant des transports urbains, la participation des entreprises passe déjà par le versement transport, qui concerne aujourd'hui toutes les villes de plus de 10.000 habitants. Cette contribution finance le fonctionnement des transports collectifs et le développement des réseaux. Un nouvel outil est venu compléter ce dispositif en 2006 : le chèque transport. Il permet aux employeurs qui le souhaitent de contribuer au financement des déplacements que leurs salariés effectuent entre leur domicile et leur lieu de travail. Il y a là une solution intéressante dès lors qu'elle s'inscrit bien dans des objectifs de soutien du pouvoir d'achat, de promotion des modes de transport durable et de meilleure efficacité économique. Pour s'en assurer, Christine Lagarde et Dominique Bussereau ont confié au Conseil Général des Ponts et Chaussées et au contrôle général économique et financier une mission d'évaluation sur les conditions de réussite de son déploiement. Nous souhaitons notamment examiner la possibilité que la participation de l'employeur puisse être directement remboursée au salarié qui utilise les transports collectifs.

D'autres outils sont à la disposition des employeurs pour inciter leurs salariés à se déplacer autrement. Parmi ceux-ci, les plans de déplacements des entreprises (PDE) me semblent tout particulièrement prometteurs.

Ces plans se mettent progressivement en place dans les entreprises. On en compte aujourd'hui près de 250, nous voulons doubler leur nombre. Ils permettent en effet aux entreprises de mettre en place des actions en faveur des modes alternatifs à la voiture. Cela va de la simple incitation à utiliser les transports collectifs, à des dispositifs innovants, en passant par des solutions souvent sous-estimées, comme le co-voiturage ou la mise en place de navettes. En effet, les services de ramassage organisés par les employeurs n'ont cessé de diminuer, passant de 3,8 milliards de

voyageurs-kilomètres en 1988 à 1,1 en 2006 : il me semble que ce type de solution mérite d'être relancé.

Je suis convaincu que les entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans le choix des déplacements futurs, auprès des autorités organisatrices, comme dans leur propre politique de développement, tant vis à vis de leurs salariés que de leurs clients et de leurs fournisseurs.

Je ne verrais donc que des avantages à ce que les entreprises, principales contributrices au financement des transports collectifs, soient plus étroitement associées aux décisions des autorités organisatrices.

Vous le voyez, les solutions existent, il faut maintenant que les entreprises mesurent tout le bénéfice qu'elles peuvent en retirer.

L'accessibilité et la bonne desserte des entreprises contribuent non seulement à leur compétitivité, en facilitant l'approvisionnement de leur site et l'accès des clients et des partenaires à leurs locaux, mais aussi à leur attractivité auprès des salariés. Dans un contexte actuel où les entreprises éprouvent des difficultés à recruter les salariés les plus qualifiés, et à les garder, elles doivent jouer la carte des déplacements, de l'accessibilité et de la mobilité .

En incitant leurs salariés à utiliser les transports collectifs et en finançant ces modes de déplacements, directement ou indirectement, les entreprises contribuent à la protection de l'environnement, mais aussi au bien être de leurs salariés, en leur évitant les pertes de temps et le stress des embouteillages, et en favorisant leur pouvoir d'achat.

En développant des transports alternatifs à la voiture, les entreprises font également des économies: moins de dépenses pour les places de parkings, le coût du foncier, l'entretien des véhicules, et surtout, le prix du carburant. De fait, le contexte de renchérissement de l'énergie doit conduire les entreprises à anticiper leurs

consommations et faciliter l'accès à leur site par des transports peu coûteux en énergie.

Je suis persuadé qu'à l'image du développement de l'information et de la communication numérique qui triomphent aujourd'hui, l'investissement dans l'organisation des déplacements sera demain une des clés de la croissance des entreprises.

C'est pourquoi je voudrais conclure en appelant toutes les entreprises à devenir des laboratoires de la mobilité du XXI<sup>ème</sup> siècle. La mobilité future se pense aujourd'hui, par notre projet collectif : ensemble, pouvoirs publics, entrepreneurs, représentants des groupes sociaux, chercheurs, nous devons proposer des solutions innovantes et efficaces. Le colloque qui vous a réunis aujourd'hui prouve qu'un tel effort commun, notamment dans le cadre de groupes de réflexion comme l'Institut pour la Ville en Mouvement peut changer les choses concrètement et durablement.

Je vous remercie.